

En prélude des prochaines échéances électorales

La Cour constitutionnelle sensibilise les forces vives de la nation



Les neuf juges constitutionnels et les élus locaux...



... ont visité ensemble les contours du processus électoral au Gabon.

Photo : DR

Photo : DR

M.A.M
Libreville/Gabon

A travers une série d'échanges avec différents acteurs, l'institution s'est donnée pour mission d'expliquer et d'édifier les populations sur les différentes questions liées au processus électoral. Les élus locaux ont été les premiers à bénéficier de cette sensibilisation, lundi, au siège de l'institution.

EDUQUER les citoyens en matière d'élection. C'est là tout le sens donné

à la série d'échanges initiés par la Cour constitutionnelle depuis lundi. Inscrivant son action dans la perspective des élections futures et en complément de celles du ministère de l'Intérieur et de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), l'institution entend partager avec les populations tous les rouages liés au processus électoral au Gabon. Cette campagne de sensibilisation qui va s'étendre sur l'ensemble du territoire national s'adresse particulière-

ment aux élus locaux, aux partis politiques, aux associations à caractère politique, société civile, aux forces de défense et de sécurité, aux confessions religieuses, aux médias, etc. Le bal a été ouvert, lundi, avec les élus locaux. Avec les neuf juges constitutionnels, il était question de scruter ensemble le paysage politique actuel. Du constat fait par l'institution, des violences de tous types sont observés entre compatriotes. Selon la Cour constitutionnelle, cet état de chose peut

être lié, entre autres, à la non maîtrise et au non respect du processus électoral et des textes, etc. "C'est vous l'élite politique du Gabon qui devez éduquer vos militants", a signifié Marie-Madeleine Mborantsuo avant d'indiquer aux élus locaux que "en face de vous ce sont des juges, qui ont pour mission de regarder la loi et de la lire, de suivre et de veiller au respect des textes, et dans cette maison il n'y a pas de parti politique mais des juges constitutionnels". Fort de certains détails et

conseils, les participants ont reconnu le bien-fondé de l'initiative qui apparaît comme une première en prélude à une échéance électorale. Du côté de l'opposition tout comme de la majorité, les élus ont indiqué l'intérêt de préparer les uns et les autres à toute bataille électorale à venir. "La Cour nous donne un certain nombre d'informations et nous ferons des observations idoines. Il y a toujours quelque chose de positif quand il s'agit d'informer. Il arrive qu'un candidat perde l'élection

parce qu'il n'a pas une parfaite maîtrise de ces procédures", a relevé Alexis Bengome Eyeghe de l'opposition, maire du 2e arrondissement de Libreville. Idée partagée par la majorité. "Le débat est serein, les questions sont posées, les uns et les autres sont édifiés sur le management. Ce débat déblaie le terrain et amène tous les acteurs politiques à comprendre les enjeux futurs (...)", dira Jules Marius Ogouebandja, député du 2e siège du 4e arrondissement.

Le barreau du Gabon chez Marie-Madeleine Mborantsuo

Préoccupation des avocats face aux juridictions spéciales

COE
Libreville/Gabon

Accompagnés de quelques avocats, le bâtonnier, Akumbu M'Oluna échangé, hier en début d'après-midi, avec la présidente de la Cour constitutionnelle. Les deux personnalités ont évoqué certaines réformes récemment engagées au niveau de la justice.

C'EST avec un cortège d'avocats à sa suite, que Jean-Pierre Akumbu M'Oluna, bâtonnier de l'Ordre des avocats gabonais, a échangé avec Mme Marie-Madeleine Mborantsuo, présidente de la Cour constitutionnelle. Notamment sur certaines réformes récemment engagées au niveau de la justice gabonaise, qui, semble-t-il, ont manifestement turlupiné les professionnels du barreau du Gabon. Selon toute vraisemblance, l'érection des juridictions spéciales

porte à confusion. Et pour cause, l'absence en la matière, de textes légaux donnant force et compétence à ces institutions régaliennes.

«Nous avons besoin de savoir, s'agissant du tribunal spécial, quels sont les textes qui le régissent. Quelles sont les infractions spéciales, les textes spéciaux ainsi que sa composition. Surtout, quel est son fonctionnement ?», s'est interrogé Me Akumbu avant de se faire plus clair : «Et ensuite, il y a un problème au niveau de la compétence nationale. Nous pensons que les justiciables pourraient être en difficulté. Ceux qui sont loin de cette juridiction par exemple, et tous ceux qui résident dans d'autres villes, pourraient être en difficulté. Parce que tel que les choses se présentent, il faudra faire le déplacement jusqu'à Libreville, saisir la juridiction», a-t-il poursuivi. Des préoccupations qui,



Les membres du barreau au sortir de la visite.

portées auprès de la gardienne de la loi fondamentale, n'ont guère trouvé d'épilogue. «La présidente a dit n'avoir pas encore été saisie. A son niveau, elle ne peut rien nous dire», a-t-il rapporté. Toute chose qui donne matière à réflexion, s'agissant du cadre légal de ces juridictions spéciales, et qui plonge de facto les avocats dans un profond embarras. Et de conclure : «Les textes sont inexistant. Nous sommes dans l'embarras, dans des difficultés de fonctionnement. Il est impossible de travailler sans que nous sachions comment et avec quoi saisir.»



Photo : COE

GRAND JEU CONCOURS

l'union

10 QUOTIDIEN - GABONNAIS

1975-2015 40 ANS

Du 9 au 28 Nov. 2015

Participez en répondant à nos questions aux questions posées dans l'union

BONNE CHANCE A TOUS !

Question n° 7 :

Quelle est la date d'ouverture de l'hypermarché MBOLO à Libreville ?

A) Le 15 février 1973

B) Le 11 mars 1975

C) Le 5 juillet 1977

A

B

C

Question n° 8 :

Quelle est l'ancienne appellation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ?